

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA
3 rue Victor Bérard
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

22 janvier 2026

DELIBERATION N°03-2026

Objet : <i>Budget primitif 2026</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	12
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	2
	Nombre de membres votants	14
	Date de la convocation : 16 janvier 2026	

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Président, Françoise VESPA, Maurice HOFFMANN, Jacqueline LAROCHE, Arielle BAILLY Christian BUCHOT, Dominique CHAUVIN, Régis CHOPIN, Alain CHOULOT, Aline CALLEGHER, Sandrine GAUTHIER-PACAUD, Geneviève MOREAU.

REPRESENTES : Véronique LAMBERT donne pouvoir à Alain CHOULOT et Chantal MARTIN donne pouvoir à Geneviève MOREAU.

EXCUSES : Mesdames, Zora CHAFFARD QOCHIH, Valérie DEPIERRE, Véronique LAMBERT, Chantal MARTIN, Messieurs : Gérard FERNOUT COUTENET, Gérard DUCHENE, Christian NOIR, Guy SAILLARD.

Assistaient également à titre consultatif : Laëtitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, et Véronique DELACROIX.

Le Président expose les propositions d'inscription dans les différents chapitres.

Les faits marquants :

L'adhésion de la ville de Lons-Le-Saunier et de son CCAS entraine des variations importantes en termes de dépenses et de recettes.

En 2026, le service de médecine préventive se déploie avec des nouvelles dépenses et recettes courantes à prévoir.

Le recrutement d'un assistant de direction et d'un secrétaire général de mairie impactera également les dépenses comme l'achat de petit équipement, les déplacements et les charges de personnel.

En termes d'investissement, des travaux seront prévus pour transformer une salle de réunion en bureau et faire certains aménagements.

2026 est également l'année de l'organisation des élections des membres du conseil d'administration et les élections professionnelles ce qui engendre des coûts d'impression et d'envoi importants. Il est également prévu la dématérialisation des saisines aux conseils médicaux et au comité social territorial.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 :

Les inscriptions proposées :

- Coût lauréat (6042) : 30 000 €
- Cotisation au GIP Informatique et FNCDG (6042) : 15 000€
- Frais de formation à destination des collectivités et des agents du centre (6184) :

Les infirmières recrutées débutent leur certification. Les coûts s'élèvent à 15 000 € pour 2 agents. Les conseillers en évolution professionnelle suivront également un cycle de recyclage et perfectionnement. Il est également prévu le recrutement d'un assisant de direction et d'un secrétaire général de mairie itinérant. Il est donc nécessaire de prévoir un budget complémentaire pour les formations à l'utilisation des logiciels métier qui ne sont pas pris en charge par le CNFPT.

- Frais de déplacement du personnel du centre (62511) : les déplacements du personnel seront beaucoup plus important compte tenu du service de médecine préventive mais également

- Remboursement des décharges d'activités syndicales (62 878) : 200 000 €. Suite à l'affiliation de la Ville de LONS LE SAUNIER, le Centre de gestion devra rembourser les décharges d'activités dont bénéficient certains de leur agent.

- Provision pour contentieux : 20 000 €
- Organisation des élections professionnelles de décembre 2026 : 20 000 €

Chapitre 012 :

Par rapport à l'exécution 2025, il est proposé d'augmenter les dépenses afin de tenir compte du recrutement des recrutements effectués et ceux en prévision.

Afin de renforcer le service « prévention », il est également proposé d'embaucher un apprenti en formation supérieure.

Il est également rappelé que le taux de cotisation à la CNRACL a augmenté de 3 %.

Chapitre 65 :

Ce chapitre inclut désormais les frais de licence pour l'informatique « en nuage » au compte 65 811. A ce compte sera donc inscrit les coûts d'utilisation des logiciels EKSAE et BERGER LEVRAULT pour un montant 50 000€.

Montant des provisions 2026 :

Des provisions pour les jours épargnés au titre du compte épargne temps sont inscrits pour un montant de 27 069€ (156.5 jours en catégorie A, 21 jours en catégorie B, 18 jours en catégorie C). A ce jour, un recours devant le tribunal administratif a été déposé contre un avis du conseil médical. Il est donc proposé d'inscrire la somme de 20 000€ au compte 65 888.

Recettes :

Le principal poste de recettes est constitué par les cotisations versées par les collectivités. La prudence impose de minorer les prévisions.

- Remboursement INTERREGION : aucun remboursement n'a été inscrit.
- La cotisation obligatoire de la commune de Lons le Saunier a été inscrite en recettes supplémentaires pour un montant de 100 000€ ainsi que la nouvelle cotisation socle de la communauté d'agglomération de Grand Dole pour un montant de 8 000€.
- Les prestations et remboursements des mises à disposition et services de prestation payante :

- Archives (50 000€), service de médecine préventive mairie itinérant,
- Contributions au remboursement des FMPE : 40 000 €
- Remboursements des indemnités journalières : 15 000 €.

Section d'investissements : dépenses et recettes

Les projets en investissement sont présentés en enveloppe maximale :

- Acquisition de nouveaux logiciels métier pour la dématérialisation des dossiers de saisine du Conseil médical et du Comité Social Territorial : 57 000 €
- Travaux d'aménagement des locaux pour améliorer l'ergonomie et l'environnement de travail : 56 400 €.

Après en avoir délibéré et voté, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité :

- le budget primitif par chapitre proposé pour 2026 ;
- l'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	3 062 000 €
Recettes de fonctionnement	3 062 000 €
Dépenses d'investissement	113 400 €
Recettes d'investissement	113 400 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le 23 janvier 2026

Le Président,

Frank STEYAERT